RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

Il n'y a pas eu de changement notable dans l'activité principale de la Société en 2008. Ecobank Transnational Incorporated (ETI), la Société mère du Groupe Ecobank, est une holding bancaire. Sa principale activité est la prestation de services bancaires et financiers par le biais de ses filiales. Elle bénéficie d'un statut spécial en matière fiscale, juridique et de contrôle des changes, grâce à un Accord signé avec le Gouvernement du Togo.

Le groupe a poursuivi son programme d'expansion régionale en 2008. L'examen des activités du groupe au cours de l'exercice 2008 ainsi que celui de ses perspectives les plus probables sont présentés dans le rapport annuel entier du groupe.

LES RÉSULTATS

Le résultat net consolidé est de 111 millions de dollars EU. Le résultat net, part du groupe, est de 94 millions de dollars EU. Le détail des résultats de l'exercice est présenté dans le compte de résultat consolidé.

Les administrateurs ont arrêté, lors de la réunion du Conseil d'administration du 08 avril 2009, les comptes annuels de la Société mère et du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2008. Messieurs Mandé Sidibé et Arnold Ekpe ont été autorisés à signer les comptes au nom du Conseil d'administration.

LES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les comptes de la Société mère (ETI) et du groupe sont préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Ecobank fait partie du cercle restreint des banques respectant les normes IFRS.

LES DIVIDENDES

Les administrateurs ont recommandé le paiement d'un montant total de 17,5 millions de dollars EU comme dividendes, soit 0,2 cents par action sur la base du nombre total des actions existantes après l'attribution des actions à la suite de l'offre publique de vente d'actions et l'émission de droits préférentiels de souscription.

LE CAPITAL

Au début de l'année 2008, le capital autorisé de la Société était de 1,25 milliard de dollars EU divisé en 10 milliards d'actions ordinaires de 12,5 cents de dollars EU chacune. Le capital social de la société s'élevait à 265 millions de dollar EU, soit 1 347 033 593 actions. Avant l'Assemblée Générale de 2008, une levée d'option relative à 7 920 000 actions avait été exercée, portant le nombre total d'actions à 1 354 953 593.

Conformément à la résolution des actionnaires réunis le 16 mai 2008, la valeur nominale des actions ordinaires a été réduite de 12,5 cents de dollars EU par action à 2,5 cents par action en fractionnant chaque action ordinaire en cinq parts égales, portant

ainsi le nombre total d'actions ordinaires représentant le capital autorisé de 1,25 milliard de dollars EU à 50 milliards, et le nombre total d'actions émises à 6 774 767 965.

L'Assemblée Générale de 2008 a également autorisé le Conseil à mobiliser des fonds à hauteur de 3 milliards de dollars EU sous forme d'actions, d'obligations, de quasi fonds propres et autres instruments qu'il jugerait approprié. Conformément à cette résolution, 8 880 259 309 actions ordinaires ont été offertes par le biais de l'exercice du droit préférentiel de souscription et par l'offre publique de vente sur les trois bourses sur lesquelles sont cotées les actions de la société.

L'Offre a été clôturée le 31 octobre 2008, après un mois de prorogation. Le Conseil a approuvé toutes les souscriptions le 28 novembre 2008, sous réserve des approbations des autorités de régulation. Les approbations finales des autorités boursières pour la cotation des actions ont été obtenues au cours du premier trimestre 2009.

Sur la base des taux de change des différentes banques centrales, un montant total de 554 millions de dollars EU a été levé, et un nombre total de 1 959 125 795 actions ordinaires ont été émises.

Le capital social de la société à la fin de l'année 2008 était de 774 millions de dollars EU, soit 8,7 milliards d'actions ordinaires de 2,5 cents.

Toutes les actions émises de la Société sont cotées et négociables sur les trois bourses des valeurs mobilières de la sous-région ouest africaine, à savoir, la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) d'Abidjan, Côte d'Ivoire ; le Ghana Stock Exchange d'Accra ; et le Nigérian Stock Exchange de Lagos.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les noms des administrateurs de la Société et celui du secrétaire général sont indiqués dans le rapport annuel complet.

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration comptait treize (13) administrateurs dont sept (7) non exécutifs et six (6) exécutifs. Monsieur Abou Kassim Kabassi, Directeur régional de la zone CEEAC a été coopté par le conseil en qualité d'administrateur exécutif le 1er août 2008.

Le Conseil d'administration s'est réuni six (6) fois au cours de l'année. Chacun des trois (3) Comités du Conseil, à savoir le Comité de Gouvernance, le Comité d'Audit et de Respect des Normes ainsi que le Comité des Risques s'est réuni trois (3) fois au cours de l'année pour délibérer sur les divers aspects relevant de leurs attributions respectives. Le comité ad hoc qui a été mis en place en 2007 pour préparer les cérémonies de célébration du 20ème anniversaire a continué sa mission en 2008 jusqu'à la célébration officielle de l'anniversaire le 7 novembre 2008.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LE RESPECT DES NORMES

La Société fonctionne selon des politiques et des règles de gestion destinées à encourager la bonne gouvernance et la transparence des affaires, à éviter de possibles conflits d'intérêts et à promouvoir des pratiques commerciales basées sur une éthique rigoureuse.

La Charte de Gouvernance révisée a été mise en application dans le groupe.

LES FILIALES

En 2008, les opérations ont débuté dans cinq autres pays à savoir la Burundi, le Congo (Brazzaville), le Kenya, le Malawi et la République Démocratique du Congo, portant le nombre total des pays où Ecobank est présent à 25. A la fin de l'année, les démarches se poursuivaient pour l'obtention de licences d'ouverture en Tanzanie, en Zambie et en France tandis que les opérations étaient sur le point de démarrer au Gabon et en Ouganda où les agréments avaient déjà été obtenus. Début 2009, nos filiales au Gabon et en Ouganda sont devenues opérationnelles, portant à 27 le nombre total de filiales en activité dans le groupe, à la date du présent rapport annuel.

Notre filiale spécialisée dans la banque d'investissement, Ecobank Development Corporation (EDC), ainsi que ses sociétés de courtage dans les zones CEMAC, UEMOA, au Nigeria et au Ghana continuent à développer leurs activités. eProcess International SA, notre filiale qui assure la technologie et les services partagés du groupe continue de développer ses activités ainsi que l'infrastructure technologique et les plateformes du groupe.

Ecobank Transnational Incorporated détient une part majoritaire dans le capital de toutes ses filiales. Elle leur procure une assistance technique dans les domaines de la gestion opérationnelle et technique, de la formation, du développement des affaires et en matière de conseils.

LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement, postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant affecter de manière significative la situation financière de la Société-mère et du groupe, au 31 décembre 2008 et ses résultats de la période, et qui n'a pas été adéquatement provisionné ou déclaré, n'a été révélé.

LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour responsabilité la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Société, ainsi que du résultat des opérations de la Société. Le Conseil d'administration doit donc s'assurer que :

- Des procédures de contrôle interne adéquates sont définies en vue de préserver les actifs, prévenir ou détecter les fraudes et autres irrégularités ;
- Les livres comptables sont correctement tenus ;
- Les procédures comptables idoines sont respectées ;
- Des principes comptables appropriés sont appliqués de façon systématique ;
- Les états financiers sont élaborés dans la perspective d'une continuité des activités de la Société à moins que les circonstances ne laissent présumer le contraire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les co-commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Lagos (Nigéria) et PricewaterhouseCoopers Abidjan (Côte d'Ivoire), ont exprimé leur volonté de poursuivre leur mission avec la Société. Une résolution sera proposée en vue d'autoriser le Conseil d'administration à déterminer leur rémunération.

Le 14 mai 2009



SAMUEL K. AYIM
Pour le Conseil d'Administration et P.O.,
Le Secrétaire Général